

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021
CONVOCAION DU 9 AVRIL 2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215901299-20210414-14042021_D16BP-DE

Le 14 avril 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Absent : M BAERT

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°16/2021

Vote des subventions aux associations pour 2021.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme GELEZ pour la présentation du tableau ci-après :

Associations	Subvention 2021		Total Associations
	Subvention	Exceptionnelle	
Abeilles en Pévèle	0	0	0
Assistantes Maternelles (ACAM)	0	0	0
Amicale des Anciens Combattants	300	250	550
Amicale pour le Don de Sang Bénévole	0	0	0
Associations des Parents d'Elèves du Collège de Cappelle-en-Pévèle (APECC)	0	0	0
Ateliers Arts en Ciel	300	0	300
Associations de Soutien à l'école Émilie Carles (ASEC)	0	0	0
Basket Club Cappelle en Pévèle	0	0	0
Cap' Country Club	400	0	400

Associations	Subvention 2021		Total Associations
	Subvention	Exceptionnelle	
Cap' Jeunes	1200	0	1200
Cat Nat Wannehain	300	0	300
Club de Coupe et Couture	300	0	300
Club de Plongée de la Pévèle (CPPVL)	0	0	0
Club de Scrabble en Pévèle	300	0	300
Club des Aînés	300	0	300
Comité d'Animation (CACP)	800	2000	2800
École Tinh Hoa Viet	400	0	400
Es Cappelle-Pont-à-Marcq	1500	500	2000
Harmonie « Les Amis Réunis »	500	0	500
Les Alyzées & Eoline	0	0	0
La Boule Cappelloise	400	0	400
Club Linux Nord-Pas de Calais	0	0	0
Mabidon	0	0	0
Poussez la Porte	0	0	0
Tennis de Table Cappelle-en-Pévèle	0	500	500
Vélo Club Templeuve-Cappelle	150	0	150
2CV club du Pays de Pévèle	300	0	300
Total	7 450 €	3 250 €	10 700 €

Le conseil municipal avec 18 voix pour :

- Vote l'octroi des subventions aux associations communales selon le tableau ci-dessus ;
- Prévoit que les dépenses seront reprises sur l'article 6574, de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 
ID : 059-215901299-20210414-14042021_D16BP-DE

Le Maire,
Bernard CHOCAUX



DATE DE PUBLICATION : 20/04/2021
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 20/04/2021

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 059-215901299-20210414-14042021_D16BP-DE